

Marseille le 24 Janvier 1851. dodis.ch/41100

Le Consul de Commerce de la Confédération suisse à Marseille

au

M. le Conseil fédéral suisse à Berne.

Monsieur le Président!

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de la missive du 19 courant me transmettant l'ordre de procéder à l'arrestation préalable de Jacques fils de feu Claude-Joseph Gendre de Montagny - les-Monts / Neuchâtel / prévenu d'apostasie et de vol avec effraction commis au dit Montagny, dans le cas où il paraîtrait en cette localité.

Je me suis tout de suite adressé à la Direction centrale de la police où j'ai déposé le signalement du criminel; toutes les mesures propres à le découvrir, s'il était ici, sont prises et l'ordre est donné de l'arrêter pour le mettre ensuite à la disposition de qui de droit. Si Jacques Gendre venait à être arrêté ici, je vous en informerais immédiatement.

Je saisis l'occasion pour vous remettre, Monsieur le Président, le tableau annexé, présentant le résumé des affaires de ce Consulat pendant 1850. et la

1.  
Jacques Gendre

2.  
Jusuberriff



- note des actes, papiers et visas donnés je joins celle des secours distribués parmi nos compatriotes pauvres.

L'année passée j'eus le premier appel à la charité de onze gouvernements cantonaux; huit y ont répondu et ont bien voulu m'adresser les différents dons. Les gouvernements des Cantons de Berne, du Valais et de Bâle seuls n'ont rien envoyé. Je viens de nouveau de m'adresser aux gouvernements de ceux des Cantons dont j'ai secouru des reportissants et j'espère à croire qu'ils voudront bien continuer à accorder leurs subventions à la Caisse des pauvres voyageurs. L'argent que j'ai distribué en secours a été puisé dans la Caisse de la Société Suisse de bienfaisance où j'ai ensuite versé celui qu'on m'a adressé.

Si le bien qui a été fait est grand, il n'en reste pas moins encore beaucoup à faire. Les ouvriers n'ont que trop souvent à souffrir du chômage du travail; les mesures de police, partout très rigoureuses, entravent leurs voyages; l'accès des grands centres d'industrie en France leur est rendu difficile et en Sardaigne p.e. on ne laisse entrer que ceux qui justifient des moyens de voyage suffisants; quelque fois des pauvres renvoyés de la frontière sont revenus à moi; leurs demandes en secours se sont multipliées.

Plus de misère encore règne parmi ceux qui émigrent pour l'Afrique; pour la plus part ils voyagent en familles nombreuses et se munissent au départ de chez eux à peine du plus strict nécessaire pour arriver à Marseille, ils croient que,

- dès leur arrivée ici, le gouvernement français se chargerait  
 de les transporter à destination, de pourvoir à tout ce que  
 nécessite leur colonisation de manière à ce qu'ils n'aient plus  
 à se mettre en peine de rien. Il n'en est pas ainsi pourtant;  
 les Colons n'ont leur transport gratuit que par les frégates de  
 l'Etat qui partent une fois par mois de Toulon; ils doivent  
 donc se transporter de Marseille à Toulon s'exposant d'attendre  
 parfois des semaines, ils doivent aussi avoir encore les repouxes  
 qui sont nécessaires pour supporter le climat meurtrier de  
 l'Afrique, doublement pernicieux aux personnes obligées de  
 vivre de privations. - Dans ces derniers temps la question  
 d'émigration a assez fixé l'attention de tous les pays pour  
 que l'on ose espérer que les gouvernements cantonaux veil-  
 leront à l'avenir avec plus de soin, aux départs éventuels  
 de leurs participants émigrants.

Agruez, Monsieur le Président, l'assurance  
 de ma considération la plus distinguée

Le Comité de Commerce de la Confédération Suisse

*Théophile Bressler*

Ad 1. Bundesrat auf Tag. Genève. D. 1851.

Ad 2. Au Dr. Angeli zur Verwaltung d. Bundesverh.

Bern den 28<sup>ten</sup> Junii 1851. Politisches Departement.

*J. W. Müller*

Einladungs- u. 29.6. Juni 1851,  
 Konsul in Marseille v. 24. d. d.,  
 Aufstellung und Tag. Gendre  
 zum Reichs-Parlament.  
 In Bezug auf.  
 An die Reichs-Parlament.

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Resumé des opérations du Consulat de Suisse à Marseille en 1850

Il a été enregistré dans le protocole 199 Actes de légalisations de signatures, mandats de prouvation, certificats d'origine etc.

Il a été donné 803 Visas, savoir: à

261	Suisse pour la Suisse
135	" Algerie &
100	" le reste de France
148	" les Etats d'Italie
21	" Le Levant
37	" Espagne & Portugal
1	" New York
1	" la Havane
1	" Rio de Janeiro
5	" la Californie
1	" The Philippines
92	Etrangers pour la Suisse.

Il a été donné de passeports à 265 Suisse, savoir: 131 pour la Suisse

17	" Algerie &
68	" reste de France
25	" Etats d'Italie
5	" Le Levant
10	" Espagne
5	" New York - Orléans
1	" Laquayra
1	" Rio de Janeiro
2	" Californie

Liste des Secours donnés en 1850

39	ressortissants du C <sup>on</sup> de Tessin	f. 152.-
18.	" Genève	" 118.50
17	" Vaud	" 112.-
15	" Berne	" 96.50
3	" Soleure	" 93.50
10	" Valais	" 72.-
12	" Lucerne	" 61.-
4	" Fribourg	" 31.-
3	" A.Gall	" 20.-
4	" Grisons	" 19.-
3	" Neuchâtel	" 18.-
5	" Bâle	" 17.-
3	" Schaffhouse	" 17.-
3	" Lucerne	" 15.50
2	" Schwyz	" 12.-
3	" Argovie	" 10.-
1	" Glarus	" 9.-
139 pauvres secourus par		Total f. 868.-

Dons reçus en 1850

du gouvern <sup>t</sup> du C <sup>on</sup> de Tessin	f. 105.-
Argovie	" 90.-
Vaud	" 65.-
Fribourg	" 50.-
Lucerne	" 50.-
Genève	" 45.-
Neuchâtel	" 25.-
Grisons	" 19.65
Total:	f. 449.65